

Compte-rendu des décisions

Page 1

Décision Cnir-05-020

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 & 13 mars 2005, adopte l'ordre du jour modifié de la réunion tel que proposé par le Collège Exécutif.

Adopté à l'unanimité moins une abstention

Décision Cnir-05-021

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 & 13 mars 2005, adopte le calendrier suivant pour ses prochaines réunions :

Proposition 1 :

21 et 22 mai 2005

2 et 3 juillet 2005

17 et 18 septembre 2005

19 et 20 novembre 2005

Pour : 0

Proposition 2 :

17, 18, 19 juin 2005

17 et 18 septembre 2005

19 et 20 novembre 2005

Pour : 22. Adopté.

Décision Cnir-05-022

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 & 13 mars 2005, ratifie la candidature de Marie-Jeanne Vernarjeau-Bazin comme responsable de la commission Déchets.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-05-023

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 & 13 mars 2005, ratifie la candidature de Françoise Jaillet comme responsable de la commission Espéranto.

Adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

Décision Cnir-05-024

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 & 13 mars 2005, ratifie la candidature de Françoise Duthu comme responsable de la commission Transnationale.

Adopté à l'unanimité moins un contre et six abstentions.

Décision Cnir-05-025

Élection des membres du Conseil statutaire pour 4 ans – Collège Masculin

106 bulletins

96 exprimés

2 nuls

3 abstentions

5 blancs

Seuil : 72 voix

Robert Lindeckert – Languedoc-Roussillon

Pour : 34. Non élu.

Marc Saracino – Midi-Pyrénées

Pour : 40. Non élu.

A. Lefranc – Lorraine

Pour : 53. Non élu.

2^e tour

93 bulletins

88 exprimés

3 abstentions

2 blancs

Seuil : 66 voix

Robert Lindeckert – Languedoc-Roussillon

Pour : 38. Non élu.

Marc Saracino – Midi-Pyrénées

Pour : 32. Non élu.

A. Lefranc – Lorraine

Pour : 53. Non élu.

Décision Cnir-05-026

Élection des membres du Bureau du Cnir

Deuxième tour

106 Bulletins

101 Exprimés

2 Nuls

2 Blancs

1 Abstention

Seuil : 61 voix

Franck Contat : 83. **Elu.**

Albert Peirano : 79. **Elu.**

Laurence Guédet : 81. **Elue.**

Nicole Seris : 87. **Elue.**

Plan de travail du CE

Décision Cnir-05-027

Amendement 1

Remplacer les mots " ce travail sera opérationnel [...] budgétaire " par les mots : " ce travail sera rendu opérationnel à travers la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions comportant notamment des propositions de lois et un chiffrage budgétaire, et des positions à défendre au niveau communautaire "

Pour : beaucoup

Contre : 5

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Page 2

Décision Cnir-05-028

Amendement 2 de Jacques Picard

Après " et la proportionnelle (...) ", ajouter les mots : " et une nouvelle articulation entre démocratie représentative et démocratie participative vers une démocratie délibérative "

Pour : beaucoup

Contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-05-029

Amendement 3 de Jean-Pierre Lancry

Après " mouvements sociaux ", ajouter les mots : " prenant en compte la crise de la démocratie représentative [...] dans les chantiers et groupes de travail "

Pour : 8

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-030

Amendement 4 de Françoise Duthu

Après la phase " l'élaboration du projet Vert 2007 [...] autant en interne qu'externe ", ajouter les mots : " Ce projet mobilisera d'autant plus qu'il donnera du sens à l'action politique, en affirmant la volonté de sortie de la logique néo-libérale, en affirmant la nécessité de mettre l'économie à sa juste place, celle de moyens pour une vie digne et créative pour tous (le PNUD propose un développement humain durable), en réhabilitant les services publics et l'économie solidaire, en indiquant les priorités écologiques, sociales et environnementales. "

Pour : beaucoup

Contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-05-031

Amendement 5 de Bernard Jomier (modification de la méthode)

Pour : 18

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-032

Amendement 6 de Joël Chesnais

Ajouter un " chapeau " à la liste des chantiers, ainsi libellé : " L'exigence de justice sociale est l'un des fils conducteurs transversaux de l'ensemble des GT, soit directement par la nature des réponses à des enjeux directs de justice sociale, soit indirectement dans l'ensemble de solutions à proposer ; l'exigence de contribuer à la décroissance de l'empreinte écologique du Nord afin de permettre le développement soutenable du Sud, est l'autre fil conducteur transversal essentiel "

Pour : beaucoup

Contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-05-033

Amendement 7 de Jacques Picart

Ajouter à la fin du paragraphe précédent le " chapeau " des chantiers, la phrase : " Les Verts réaffirmeront face à la crise sociale et écologique la nécessité d'affirmer la volonté et de disposer des outils d'aménagement du territoire, au plan des régions, au plan de l'Etat et au plan européen, de permettre l'impulsion de politique à la hauteur des enjeux "

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-05-034

Amendement 8 de Jean-François Blet

Ajouter un chantier sur le thème " aménagement du territoire, urbanisme et logement "

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-05-035

Amendement 9

Proposition de fusion des chantiers 8 & 9

Pour : beaucoup

Contre : 6

Adopté.

Décision Cnir-05-036

Vote de procédure

Les amendements déposés qui modifient les contenus de chacun des chantiers seront transmis aux commissions compétentes.

Pour : beaucoup

Contre : peu

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Page 3

Décision Cnir-05-037

Composition des groupes de travail et de pilotage : intégration de personnalités extérieures

Des personnalités extérieures seront intégrées formellement dans les groupes de travail et au niveau du pilotage.

Pour : 14

Les personnalités extérieures seront intégrées formellement dans les groupes de travail.

Pour : 20

Dans le cadre de cette élaboration, les personnalités extérieures seront uniquement auditionnées

Pour : 30

Deuxième tour

Des personnalités extérieures seront intégrées formellement dans les groupes de travail.

Pour : 34

Le groupe de pilotage sera composé d'une équipe restreinte comprenant des responsables du CE, notamment les délégués thématiques, et les responsables de chaque GT.

Pour : 36. Adopté.

Décision Cnir-05-038

Composition des groupes de travail (entre Verts)
Dans la composition des groupes de travail, supprimer les mots " 2 membres du CE " ; modifier ensuite comme suit : " 4 membres du Cnir, 2 membres de chaque commission concernée, 1 parlementaire (français ou européen) "

Pour : beaucoup

Adopté.

Décision Cnir-05-039

Composition des groupes de travail (entre Verts) Sous-amendement

Dans la composition des groupes de travail, modifier comme suit : " 4 personnes désignées par le Cnir "

Pour : 14

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-040

Amendement 10 sur le Calendrier, de J. Gleizes

Amendement d'ajout sur le rythme d'élaboration et de confrontation de nos propositions.

Pour : 36

Contre : 51

Rejeté.

Décision Cnir-05-041

Amendement 11 sur le Calendrier.

Remplacer les mots : " Commencement d'élaboration de propositions de lois ", par les mots : " commencement d'élaboration du plan d'actions, et notamment du contenu des propositions de loi "

Pour : 36

Contre : 51

Rejeté.

Décision Cnir-05-042

2^e partie du texte sur les alliances sectorielles

Amendement 12 de Dominique Boulier

Remplacer l'ensemble du texte par les mots :

Les alliances sectorielles seront nouées avec les acteurs de la société civile dans tous les domaines. L'objectif des alliances est de permettre aux forces sociales actives de reprendre l'initiative, de reprendre confiance dans l'efficacité de l'action collective en remportant des victoires sur des enjeux clés.

Le Cnir devra définir en Juin les quatre objectifs de mobilisation qu'il propose à ses partenaires : il le fera après examen détaillé des analyses présentées par le CE sur les rapports de force en présence pour chacun des objectifs, sur les résultats d'une première consultation des partenaires potentiels. Ces objectifs devront être précis et atteignables dans les deux ans et permettre une mobilisation large de la population.

Le premier domaine dans lequel les Verts devront proposer ces alliances est le domaine environnemental, mais des propositions devront être faites en matière économique et sociale, sur les sujets de société, et sur les questions institutionnelles.

Pour : 41

Contre : peu

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Page 4

Décision Cnir-05-043

3^e partie sur la préparation des échéances 2007-2008

Amendement 13 de Michel Bock & Bernard Jomier

La commission électorale sera désignée par le Cnir à la proportionnelle des sensibilités avec comme référence le premier tour de l'AG nationale 2004.

Pour : beaucoup

Adopté.

Décision Cnir-05-044

3^e partie sur la préparation des échéances 2007-2008.

Amendement 14 de Gilles Euzenat.

Modifier comme suit : " Il est composé un groupe de travail " municipales ", sous la responsabilité du Secrétaire national "

Pour : 1

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-045

3^e partie sur la préparation des échéances 2007-2008.

Amendement 15.

" Ce groupe réunira des élus locaux, des représentants du Cedis et de la Fedel, des membres du CE, des membres du Cnir. "

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-05-046

3^e partie sur la préparation des échéances 2007-2008.

Amendement 16

Rajouter les mots :

" A cet égard, il est rappelé :

- la nécessité de ne pas attendre le dépôt des candidatures pour se préoccuper de réaliser la parité, particulièrement sur les places éligibles ;
- la volonté d'assurer le pluralisme interne et la diversité des candidatures. "

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-05-047

3^e partie sur la préparation des échéances 2007-2008.

Amendement 17

Ajouter les mots : " Ce rapport d'étape intégrera pour chaque région l'avis écrit du CAR ou du CPR pour la partie correspondant à leur région. "

Adopté à l'unanimité.

Budget 2005

Décision Cnir-05-048

Budget 2005

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 12 & 13 mars, adopte le projet de budget 2005 proposé par le Trésorier, avec l'amendement proposé par la commission finances intégré.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abstentions : 3

Adopté.

Plan de travail du CE Volet Europe

Décision Cnir-05-049

4^e partie " Europe "

Amendement 17 de la Région Centre

Au 2^e alinéa, haut de la page 7, " Réaffirmer que les Verts mèneront une campagne autonome vis-à-vis des autres partis français. "

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-05-050

4^e partie " Europe "

Amendement 18 de Jean-Pierre Lancry

À la suite de l'amendement ci-dessus, ajouter les mots : " Les Verts doivent faire vivre dans cette campagne leur autonomie stratégique, leur volonté d'une Europe politique et fédérale, leur OUI au TCE et leur inscription dans une écologie de transformation dans l'espace politique et écocitoyen. Quelle que soit leur position personnelle, l'ensemble des Verts, et particulièrement leurs dirigeants, représentants et élus développeront leur volonté commune d'une Europe politique, point d'appui pour l'altermondialisation écologiste et solidaire. Cela passe pour les Verts par l'adoption et la mise en œuvre d'une constitution européenne. "

Pour : 39

Contre : 31

Adopté.

Décision Cnir-05-051

4^e partie " Europe "

Amendement 19 de la Région Savoie

A la fin du 3^e alinéa, ajouter les mots : " Cette campagne doit porter principalement sur l'Europe que nous voulons et sur une analyse claire des perspectives engendrées par le texte de ce traité. "

Pour : 40

Contre : 57

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Page 5

Décision Cnir-05-052

4^e partie " Europe "

Amendement 20 de Sylvain Jordanoff

Dans le 5^e alinéa, après les mots " Université d'automne du PVE en 2005 ou 2006 ", ajouter les mots : " le CE proposera une rencontre annuelle au niveau des Secrétaires nationaux des Partis Verts Européens ".

Pour : beaucoup

Contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-05-053

4^e partie " Europe "

Amendement 21 de Laurent Peralla

A la fin du 3^e Alinéa, ajouter les mots : " le Cnir confie au Collège Exécutif la responsabilité d'organiser les meetings de la campagne référendaire des Verts (date, lieux, thèmes) "

Pour : peu

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-054

4^e partie " Europe "

Amendement 22 de Jean-Pierre Lancry

À la fin du 3^e Alinéa, ajouter les mots : " Refusant l'instrumentalisation du débat et des enjeux européens dans la tactique politicienne et partisane franco-française, les Verts mèneront une campagne autonome sous leurs couleurs en se démarquant des OUI UMP et UDF et bien sûr des non de replis derrière la Ligne Maginot de l'exception française "

Pour : 34

Contre : 47

Rejeté.

Décision Cnir-05-055

4^e partie " Europe "

Amendement 23 de Gilles Lemaire

Vote par appel nominal

À la fin du 3^e Alinéa, ajouter les mots : " La campagne des Verts et ses moyens seront pour le OUI. Cette campagne ne peut pas et ne doit pas se confondre avec celle d'autres partis pour des raisons de fond que nous devons réaffirmer pendant la campagne.

De même, les Verts français refusent l'instrumentalisation des enjeux du débat européen dans les tactiques politiciennes et partisanes franco-françaises.

Le Cnir demande que l'ensemble des personnalités connues comme portant la parole des Verts ne participe pas à des meetings d'autres partis a fortiori en utilisant le nom et le logo ou le nom des Verts.

Pour lever toute ambiguïté et risque de confusion, ne seront associés à la campagne des Verts que des Verts français et européens ayant accepté de respecter la décision de notre parti de mener une campagne autonome des autres partis UMP, UDF, PS, PC, MRC, extrême-gauche, ou organisations ayant des positions contraires à celles des Verts, notamment en ne participant pas à des initiatives de ceux-ci. "

Pour : 68

Contre : 36

Adopté.

Décision Cnir-05-056

4^e partie " Europe "

Amendement 24 de Denis Baupin

Vote par appel nominal

Après l'amendement précédent, ajouter les mots : " Le Cnir décide qu'aucun membre des Verts, qui plus est élu Vert, ne s'exprimera publiquement pour le " non ".

Pour : 74

Contre : 19

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Page 6

Décision Cnir-05-057

4^e partie " Europe "

Amendement 25 de Denis Baupin

Le Cnir mandate le Secrétaire national pour écrire à la Secrétaire nationale du PCF pour lui indiquer qu'aucun membre des Verts n'interviendra lors du meeting du PCF du 17 mars à Paris, lui demander de faire retirer la mention " Les Verts " de ses affiches appelant à ce meeting, lui signaler que les Verts utiliseront toute voie de recours en cas de nouvelle usurpation du titre " Les Verts " dans le cadre de la campagne sur le TCE.

Pour : beaucoup

Contre : moins

Adopté.

Plan de travail du CE Volet RPI

Décision Cnir-05-058

5^e partie " RPI "

Amendement 26 de Jean-Pierre Lancry

Remplacer le titre du point 2 par les mots : " le processus de refonte des statuts, de l'Agrément intérieur, mais aussi la construction d'une nouvelle culture commune "

Ajouter un chapeau ainsi libellé :

" A travers la mise en œuvre effective des propositions de la RPI, la mutualisation de bonnes pratiques, la formation aux fonctionnements coopératifs au sein de groupes militants et la mise en place de procédures d'interaction entre les élus et les militants, le terrain et les institutions, les différents niveaux et thématiques d'intervention "

Pour : 25

Contre : 16

Adopté.

Décision Cnir-05-059

5^e partie " RPI "

Amendement 27 de Jacques Picart

Ajouter un point sur la formation : " les Verts, après remise d'un rapport à l'automne 2005, mettront en œuvre une nouvelle phase de leur politique de formation-développement "

Pour : beaucoup

Contre : moins

Adopté.

Décision Cnir-05-060

5^e partie " RPI "

Composition de la nouvelle commission RPI

Nombre de membres de la commission : 13

Membres du CS : le CS enverra un de ses membres à chacune de ses réunions. Il (elle) ne participera pas aux votes.

Pour : beaucoup

Contre : 3

Adopté.

Décision Cnir-05-061

5^e partie " RPI "

Membres de la commission RPI

Marianne Moukamel

Christophe Porquier

Barbara Pompili

Patrice Gohier

Suppléants :

François de Rugy

Catherine Lenglet

Jean-Louis Peyron

Gilles Lemaire

Victoria Selwin

Patrice Pollet

Guillaume Cantillon

Rachel Kahn

Brigitte Brozio

Jean-Pierre Lancry

Bernard Deveylder

Suppléante : François Hoffet

Pour : beaucoup

Contre : 1

Adopté.

Décision Cnir-05-062

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 & 13 mars 2005, adopte le plan de travail du parti 2005-2006 tel que proposé par le CE et amendé par le Cnir.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Décision Cnir-05-063

Comité de Pilotage de la campagne européenne

Représentants du Cnir

Bernard Crozel – Sup. Abderrahmane Marzouki.

Bernard Chappellier – Sup. Jean Hernandez

Denis Baupin – Sup. Sylvain Iordanoff

Jacques Dubaele. – Sup. David Cormand

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abstentions : 2

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Page 7

Décision Cnir-05-064

Groupes de travail sur les Chantiers

Représentants du Cnir

Relations Nord-Sud :

Patrick Naizain. Sup : Laurent Perallat

Viviane Orban

Kamel Mouhoubi

Transports et Énergie :

Jean Laffont

Denis Baupin. Sup : Jean-Luc Veret

Jean-Pierre Fouquet

J.-Michel Gambier. Sup : Brigitte Leblanc

Agriculture :

Muttiah Yoganathan

Dominique Ronceray. Sup : Jacqueline Caplat-

Gouelou

Thierry Pradier

Abdou Cormerais. Sup : Patrick Garnon

Protection de la nature :

Anette Rimbert. Sup : Arnaud Leroy

Ronan Dantec. Sup : Franck Contat

Gilles Euzenat

André Vanderlingen

Système de santé :

Bernard Despierre. Sup : Albert Perano

Bernard Jomier. Sup : Pénélope Komités

Michèle Poncet-Ramade

Bertrand Artigny

Économie / Social :

Marie Meunier. Sup : Dominique Boullier

J.-Philippe Magnen. Sup : J.-Marc Deanjean ou

Roland Comte

Jacques Papon

Jeanne Meunier. Sup : Jérôme Gleizes

Culture, recherche, éducation :

Nicolas Calvet. Sup : Sylvain Pastor

Patrick Franjou. Sup : Jacques Archimbaud

Jacques Maret

Françoise Jaillet

Démocratie - libertés publiques - droits -

citoyenneté - institutions :

Sylvain Pastor. Sup : Nabila Keramane

Maria Portugal

Bernard Crozel

Aménagement du territoire, urbanisme et

logement :

Pierre Kermen. Sup : Jean-Louis Roumegas.

Jean-François Blet

Marie-Christine Petit-Belouin

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abstentions : 0

Adopté.

NB : cette liste est susceptible d'enrichissements ultérieurs.

Motions diverses

Décision Cnir-05-065

Élection du Conseil statutaire

Proposition de méthode de vote bloqué sur les trois membres du Conseil Statutaire à élire.

Pour : 22 - Contre : beaucoup.

Rejeté.

Décision Cnir-05-066

Motion sur l'A380 amendée

Considérant que :

- Est désormais scientifiquement acquis l'impact important de la densification du trafic aérien sur le réchauffement climatique.

- La crise, due à l'assèchement des ressources de pétrole annoncée (Pic de Hubbert), et la hausse inévitable du prix du baril, entraîneront immanquablement une crise historique des industries aéronautiques en général et civiles en particulier.

- Le projet A380 constituant un progrès en matière de pollutions et de dépenses d'énergie rapportées au voyageur – kilomètre, sa mise en service spéculé sur une croissance illimitée du trafic aérien et interviendra dans une période marquée par la hausse durable du prix des carburants et l'apparition des premiers signes de pénurie des énergies fossiles. Dans ces conditions, le développement de l'A380 paraît compromis.

- Le choix fait par l'industriel d'assembler l'avion à Blagnac induit des coûts importants à la charge de la collectivité pour le transport des pièces détachées. Il contribue en outre gravement à hypothéquer l'avenir de l'économie régionale de la région Midi-Pyrénées, qui parie exagérément sur une concentration mono industrielle de l'activité.

- L'urbanisation accélérée, et la densification du réseau routier, déjà réelle et en voie d'intensification (projet d'une seconde rocade extérieure), reproduisent à l'ouest Toulousain les mêmes caractéristiques dangereuses (risques important d'accident aérien, trafic et essais en vol) que celles révélées lors de l'explosion d'AZF.

- La dégradation progressive et durable de l'environnement, tant au niveau des nuisances sonores que des surfaces imperméabilisées, constitue un facteur de risque supplémentaire.

- Les Verts de Midi-Pyrénées et Aquitaine se sont opposés à ces choix déraisonnables, et en particulier à la construction de la route à grands gabarits reliant Langon à Blagnac. Or, le consensus politique productiviste de droite comme de gauche autour de ce projet, au service d'un puissant lobby industriel, avec l'appui de la Dépêche du Midi, Interdit la parole des Verts Midi-Pyrénées sur ce dossier, ne permettant ainsi aucune voix écologiste dans un débat dont l'Etat a de toute façon écarté les élus locaux.

Compte-rendu des décisions

Page 8

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 & 13 mars 2005, décide :

- De demander au CE de charger les portes paroles nationaux de communiquer sur ce dossier en lien avec les portes paroles régionaux.
- De demander aux députés, et sénateurs Verts d'interpeller le gouvernement sur l'urgence à traduire en droit Français la directive européenne du 25 Février 2004, classant pour partie l'usine d'assemblage SEVESO 2, afin de réglementer les chantiers d'urbanisation en cours.
- De demander aux députés et Sénateurs Verts d'interroger le gouvernement sur le coût final de l'itinéraire à grand gabarit et sur la part de financement apportée par la collectivité ; plus largement sur les perspectives d'évolution du transport aérien qui sont à la base du choix industriel de l'A380, sur les mesures qu'il compte prendre dans le domaine aérien pour anticiper la pénurie d'énergies fossiles et sur ses intentions concernant une taxe sur le kérosène, sur sa volonté de transférer sur les TGV une part importante des vols courts.
- De demander aux députés Verts européens de porter les mêmes interpellations au niveau des politiques communautaires relatives au transport aérien,
- De saisir la Fédération des partis Verts européens pour effectuer un bilan de l'impact environnemental, de la production et de la mise en service prochaine de l'A380, à Hambourg et à Blagnac.

Adoptée à l'unanimité.

Décision Cnir-05-067

Motion sur le remplacement des membres du Cnir

Organisation du vote du 1/4 du Cnir National et le 3/4 régional, et application de l'agrément intérieur.

1. L'art. IV-3 de l'agrément intérieur est modifié et devient :

« Pour être membre du CNIR il faut remplir à la fois les trois (ou les deux) conditions :

être membre des Verts depuis au moins un an

être à jour de ses cotisations au 31 juillet de l'année de l'AG

pour ceux des candidats qui ont un mandat externe, être à jour de ses versements au moins deux mois avant la date de l'AG.

Lors de l'élection du CNIR au 1/4 national et au 3/4 régional, à l'occasion du dépôt des listes, il sera mis à la disposition des mandataires de chaque motion une liste sous format papier ou d'une connexion à un fichier d'une liste des adhérents qui remplissent ces trois conditions. »

2. L'art. IV-5 de l'agrément intérieur est modifié et devient :

« En cas de vacance de siège au sein du CNIR, ce siège est attribué à la première personne de même sexe non encore élue venant sur la liste sur laquelle figurait le membre du CNIR dont le départ a provoqué la vacance du siège »

Cet article sera désormais appliqué sous cette forme.

Pour : 13

Contre : beaucoup

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Page 9

Décision Cnir-05-068

Motion d'urgence 1

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 & 13 mars 2005, décide que les motions proposées par nos représentants français au Parti Vert Européen et les motions adoptées par le Parti Vert Européen seront communiquées en français aux adhérents par l'intermédiaire des élus internes (élus au Cnir et Secrétaires Régionaux) et publiées sur le site national des Verts, dans un délais raisonnable (avant toute nouvelle réunion du Parti Vert Européen) ; ce en commençant par celles de la réunion du Parti Vert Européen du 17 février.

Il est demandé au PVE que l'ensemble des textes votés soient accessibles dans toutes les langues européennes, notamment celles non reconnues par les Etats.

Dans l'attente, les délégués des Verts français au PVE remettront aux Verts français une traduction des motions votées.

Adopté à l'unanimité moins 5 contre

Décision Cnir-05-069

Motion d'urgence 3

Motion de procédure : Report de l'étude de la motion d'urgence 3 au Cnir de juin

Pour : 30

Contre : 31

Rejetée.

Décision Cnir-05-070

Motion d'urgence 3 amendée

Le Conseil national interrégional, réuni les 12 et 13 mars 2005, mandate le Collège exécutif pour étudier un conventionnement avec Fac Verte, notamment du point de vue financier.

Pour : 40

Contre : 14

Abstentions : 9

Adopté.

Motion A 380

Considérant que :

- Est désormais scientifiquement acquis l'impact important de la densification du trafic aérien sur le réchauffement climatique.
- La crise, due à l'assèchement des ressources de pétrole annoncée (Pic de Hubbert), et la hausse inévitable du prix du baril, entraîneront immanquablement une crise historique des industries aéronautiques en général et civiles en particulier.
- Le projet A380 constituant un progrès en matière de pollutions et de dépenses d'énergie rapportées au voyageur – kilomètre, sa mise en service spéculer sur une croissance illimitée du trafic aérien et interviendra dans une période marquée par la hausse durable du prix des carburants et l'apparition des premiers signes de pénurie des énergies fossiles. Dans ces conditions, le développement de l'A380 paraît compromis.
- Le choix fait par l'industriel d'assembler l'avion à Blagnac induit des coûts importants à la charge de la collectivité pour le transport des pièces détachées. Il contribue en outre gravement à hypothéquer l'avenir de l'économie régionale de la région Midi-Pyrénées, qui parie exagérément sur une concentration mono industrielle de l'activité.
- L'urbanisation accélérée, et la densification du réseau routier, déjà réelle et en voie d'intensification (projet d'une seconde rocade extérieure), reproduisent à l'ouest Toulousain les mêmes caractéristiques dangereuses (risques importants d'accident aérien, trafic et essais en vol) que celles révélées lors de l'explosion d'AZF.
- La dégradation progressive et durable de l'environnement, tant au niveau des nuisances sonores que des surfaces imperméabilisées, constitue un facteur de risque supplémentaire.
- Les Verts de Midi-Pyrénées et Aquitaine se sont opposés à ces choix déraisonnables, et en particulier à la construction de la route à grands gabarits reliant Langon à Blagnac. Or, le consensus politique productiviste de droite comme de gauche autour de ce projet, au service d'un puissant lobby industriel, avec l'appui de la Dépêche du Midi, interdit la parole des Verts Midi-Pyrénées sur ce dossier, ne permettant ainsi aucune voix écologiste dans un débat dont l'Etat a de toute façon écarté les élus locaux.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 & 13 mars 2005, décide :

- De demander au CE de charger les portes paroles nationaux de communiquer sur ce dossier en lien avec les portes paroles régionaux.
- De demander aux députés, et sénateurs Verts d'interpeller le gouvernement sur l'urgence à traduire en droit Français la directive européenne du 25 Février 2004, classant pour partie l'usine d'assemblage SEVESO 2, afin de réglementer les chantiers d'urbanisation en cours.
- De demander aux députés et Sénateurs Verts d'interroger le gouvernement sur le coût final de l'itinéraire à grand gabarit et sur la part de financement apportée par la collectivité ; plus largement sur les perspectives d'évolution du transport aérien qui sont à la base du choix industriel de l'A380, sur les mesures qu'il compte prendre dans le domaine aérien pour anticiper la pénurie d'énergies fossiles et sur ses intentions concernant une taxe sur le kérosène, sur sa volonté de transférer sur les TGV une part importante des vols courts.
- De demander aux députés Verts européens de porter les mêmes interpellations au niveau des politiques communautaires relatives au transport aérien,
- De saisir la Fédération des partis Verts européens pour effectuer un bilan de l'impact environnemental, de la production et de la mise en service prochaine de l'A380, à Hambourg et à Blagnac.

Motion adoptée à l'unanimité

Par le Conseil National Inter Régional des Verts

Dimanche 13 mars 2005



PLAN DE TRAVAIL 2005-2006
Adopté par
Le Conseil National Inter Régional
Le dimanche 13 mars 2005

Le mot du CE

Les Verts ont défini, à 90 %, une orientation politique, lors de leur Assemblée générale nationale à Reims le 5 décembre 2004. Cette orientation est également accompagnée de motions ponctuelles adoptées au cours de cette même Assemblée générale.

Le Collège Exécutif, élu le 16 janvier 2005 pour mettre en application cette orientation, a détaillé le plan de travail qui, selon lui, en découle.

Ce plan de travail se décline en 4 grands chantiers que le Collège Exécutif a souhaité faire valider par le Cnir.

Les améliorations à apporter en priorité dans le cadre de la gestion et du fonctionnement interne les deux prochaines années de la mandature de nos instances doivent nous permettre dans le cadre de la continuité du travail entrepris depuis l'AG de Nantes de renforcer notre capacité d'intervention et de préparer au mieux les échéances de 2007 et 2008. Nous devons réagir plus vite, mieux et de manière plus concertée

Ce que nous souhaitons pour la société, nous le voulons pour nous-mêmes et le mettons en œuvre.

C'est l'objet de ce plan de travail.

CO-ELABORER LE PROJET VERT POUR 2007 AVEC LES FORCES ASSOCIATIVES, SYNDICALES, ET CITOYENNES.

Extrait de la motion de synthèse :

"Préparer les changements avec la société.

Nous voulons un processus de co-élaboration des propositions de réforme dans tous les domaines environnementaux, sociétaux, sociaux, économiques et institutionnels. Cette coproduction exprime la volonté de rassembler les acteurs de la transformation sociale. Elle suppose le respect de nos partenaires associatifs et syndicaux. Elle épargne à nos élus le risque d'ankylose institutionnelle. Cet engagement public de coresponsabilité, de co-élaboration n'est pas une simple consultation des acteurs sociaux. Elle vise à déprofessionnaliser la politique et à redonner aux citoyens la maîtrise du temps et de l'action politique, à traduire nos fondamentaux en termes de propositions programmatiques. Cette démarche de démocratie participative peut prendre la forme de forums civiques, localement, régionalement, comme ce fut le cas des EGEP.

La co-élaboration doit avoir pour objectif la construction d'alliances sectorielles de manière continue avec le mouvement associatif et syndical. Elle doit permettre, à partir du programme des Verts, issu notamment de l'Assemblée générale programmatique - Clichy 2003/2004 enrichi des motions ponctuelles votées au premier tour de cette Assemblée générale, l'élaboration participative d'un programme de transition écologiste pour les 20 prochaines années avec des échéances à court et moyen terme.

Dans le respect de l'indépendance du mouvement associatif et syndical, les Verts arbitreront in fine ce qu'ils proposeront comme programme de gestion gouvernementale aux électeurs et électrices.

Cette co-élaboration ne sera possible que si les Verts deviennent un parti d'intervention. Dans cet esprit, les Verts doivent impulser les formes d'action les plus adaptées aux objectifs poursuivis, aux spécificités de l'écologie politique, et à notre analyse du capitalisme contemporain. Face à certaines situations recourir à " la désobéissance civile " au " boycott consumériste ", au parrainage de sans-papiers, aux blocages de chantiers et de trains de déchets nucléaires, en passant par les arrachages d'OGM et à d'autres formes d'action non-violente, fait avancer le droit contre l'ordre établi pour une société plus démocratique, plus juste et plus solidaire.

Agir aujourd'hui efficacement nécessite que nous donnions à notre projet sa pleine dimension transnationale. Il s'agit de développer le Parti Vert européen. Cela nécessite une réforme de ses statuts dans le sens d'une véritable intégration européenne et d'un fonctionnement fédéraliste. Il faut aussi construire ce parti dans l'action, par des campagnes thématiques à l'échelle de l'union européenne,

prenant en compte la dimension altermondialiste du projet d'écologie politique, développant des alternatives applicables au Nord comme au Sud.

Dans un contexte d'apparition de mouvements citoyens à l'échelle de la planète, nous devons avoir comme objectif de donner un contenu écologiste à l'altermondialisation et aux forums sociaux comme nous avons commencé à le faire lors du forum social européen de Paris-Saint-Denis. Nous ne pouvons en effet faire l'économie d'une analyse verte des questions géopolitiques mondiales.

Dans ce sens, l'Europe est un levier décisif pour construire une mondialisation verte. Une Europe écologique, sociale, culturelle constitue une alternative au modèle proposé par les Etats-Unis de G. W. Bush. La construction d'un Parti Vert Européen est une condition indispensable au développement de l'Europe politique "

L'élaboration du projet Vert 2007 se fera dans le cadre d'une concertation ouverte autant en interne qu'en externe. Ce projet mobilisera d'autant plus qu'il donnera du sens à l'action politique, en affirmant la volonté de sortie de la logique néo-libérale, en affirmant la nécessité de mettre l'économie à sa juste place, celle de moyens pour une vie digne et créative pour tous (le PNUD propose un développement humain durable), en réhabilitant les services publics et l'économie solidaire, en indiquant les priorités écologiques, sociales et environnementales.

Pour que le projet Vert 2007 soit le produit d'un nouveau type de construction de la politique, **les Verts mettent en place les "chantiers de l'écologie politique"**, processus engagé de mars à décembre, culminant dans **un Cnir élargi sur « le projet Vert 2007 » en janvier 2006**. Neuf chantiers nous permettront d'identifier les grandes lignes d'un projet Vert et les priorités que nous nous fixons dans les alliances à structurer.

Les délégués thématiques du Collège Exécutif, les commissions thématiques, les parlementaires (en relation à leurs dossiers) seront impliqués dans un partenariat avec syndicats, associations, et mouvements sociaux et sociétaux pour construire des mises en réseaux sur des axes prioritaires.

Ce travail sera rendu opérationnel à travers la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions comportant notamment des propositions de lois et un chiffrage budgétaire, et des positions à défendre au niveau communautaire.

En 2006, « le projet Vert 2007 » sera validé par un Cnir élargi.

Cette période d'élaboration de notre projet sera ponctuée d'évènements pouvant traduire quelques points forts de notre projet.

Ainsi, outre le principe **d'une campagne de communication/action propre à chaque chantier**, nous prendrons **une initiative démocratique pour la réforme des institutions (constitution, décentralisation, statut de l'élu) et la proportionnelle**, et une nouvelle articulation entre démocratie représentative et démocratie participative vers une démocratie délibérative, ouverte à l'ensemble des forces politiques (hors FN).

De plus, afin d'enraciner les Verts sur le terrain, nous lancerons **une campagne avec la Fédération des Elus écologistes locaux pour la défense et le développement des services publics, notamment dans le monde rural et dans les quartiers**. Les Verts réaffirmeront face à la crise sociale et écologique la nécessité d'affirmer la volonté et de disposer des outils d'aménagement du territoire, au plan des régions, au plan de l'Etat et au plan européen, de permettre l'impulsion de politique à la hauteur des enjeux.

1- Chantiers importants

L'exigence de justice sociale est l'un des fils conducteurs transversaux de l'ensemble des GT, soit directement par la nature des réponses à des enjeux directs de justice sociale, soit indirectement dans l'ensemble de solutions à proposer ; l'exigence de contribuer à la décroissance de l'empreinte écologique du Nord afin de permettre le développement soutenable du Sud, est l'autre fil conducteur transversal essentiel.

- 1- Relations Nord-Sud : loi-cadre sur l'aide publique au développement.
- 2- Transports et Énergie (Plan ambitieux d'économies d'énergie et proposition de loi-cadre de sortie du nucléaire) et Campagne d'action nationale pour "sortir du nucléaire, Plan contre l'effet de serre ;
- 3- Agriculture : loi-cadre pour le développement de l'agriculture biologique et loi abrogeant les autorisations de mise sur le marché (AMM) ;
- 4- Protection de la nature : réformes administratives, préservation effective des milieux ;
- 5- Système de santé : proposition de loi concernant l'évaluation et le contrôle de l'impact environnemental et sanitaire des composés chimiques de synthèse. Réforme du système et de la sécurité sociale ;
- 6- Économie / Social : Profonde réforme de la fiscalité pour la rendre plus équitable - Loi cadre pour protéger durablement la spécificité des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Loi pour instaurer la sécurité sociale professionnelle - Loi pour renforcer la présence des services publics de proximité dans les banlieues et les zones rurales – Loi cadre sur la distribution de l'eau) et retravailler sur les lois Aubry sur la réduction du temps de travail ;
- 7- Culture, recherche, éducation ;
- 8- Démocratie - libertés publiques - droits - citoyenneté. Discriminations : plan de lutte contre toutes les discriminations. Citoyenneté de résidence et droit de vote des résidents étrangers. Égalité hommes/femmes. Institutions : Proposition de loi pour l'instauration de la proportionnelle à l'Allemande.
- 9- Aménagement du territoire, urbanisme et logement.

Groupes de travail sur les thématiques retenues :

- **Composition** : Le délégué thématique du CE, 4 membres du Cnir, 2 membres de chaque commission concernée, 1 parlementaire (français ou européen).
- **Mission** : Elle sera déterminée par le CE, qui fixera des objectifs précis (propositions de lois, chiffrage budgétaire ...), et un calendrier pour l'avancement des travaux.
- **Pilotage** : il sera assuré par une équipe restreinte, comprenant des responsables du CE, notamment les délégués thématiques, et les responsables de chaque GT.

10-Calendrier

- A partir de mars 2005 : Mise en place des groupes de travail
- Au Cnir de juin, chaque GT présente un rapport d'étape.
- Journées d'été 2005 : temps fort de la co-élaboration : tables rondes, ateliers, forums réuniront les militants Verts et nos partenaires sur les différentes thématiques.

- Décembre 2005 : commencement d'élaboration du plan d'actions, et notamment du contenu des propositions de loi.
- En janvier 2006, un Cnir élargi sur « le projet Vert 2007 » validera le texte final.

L'élaboration programmatique, le travail de co-écriture, et les campagnes et actions qui y seront liées feront l'objet de campagnes d'adhésion ciblées thème par thème.

CONSTRUIRE DES ALLIANCES SECTORIELLES

Les alliances sectorielles seront nouées avec les acteurs de la société civile dans tous les domaines. L'objectif des alliances est de permettre aux forces sociales actives de reprendre l'initiative, de reprendre confiance dans l'efficacité de l'action collective en remportant des victoires sur des enjeux clés.

Le Cnir devra définir en Juin les quatre objectifs de mobilisation qu'il propose à ses partenaires : il le fera après examen détaillé des analyses présentées par le CE sur les rapports de force en présence pour chacun des objectifs, sur les résultats d'une première consultation des partenaires potentiels. Ces objectifs devront être précis et atteignables dans les deux ans et permettre une mobilisation large de la population.

Le premier domaine dans lequel les Verts devront proposer ces alliances est le domaine environnemental, mais des propositions devront être faites en matière économique et sociale, sur les sujets de société, et sur les questions institutionnelles.

PRÉPARER 2007 - 2008

Les dispositifs proposés, dans le respect de la motion de synthèse (autonomie, proportionnelle, accords programmatiques), tentent de prendre en compte plusieurs impératifs et contraintes :

La complexité qu'introduit la relative simultanéité des échéances internes (Congrès 2006), du bouclage des négociations législatives éventuellement et du début de campagne présidentielle.

Il est mis en place en place une commission préparatoire de travail, sous la responsabilité de la secrétaire nationale adjointe chargée des élections, composée de deux membres présentés au CE par les sensibilités, dont la mission est une étude approfondie de la carte électorale, l'identification d'un premier vivier de circonscriptions intéressantes pour les Verts, et la présentation de propositions - en lien avec la deuxième phase avec la RPI - sur les modalités d'investiture des candidats aux élections externes, modalités qui ont vocation à devenir permanentes.

Cette commission organise son travail librement, et peut décider de faire appel à des responsables internes, et à des experts de la carte électorale.

Cette commission fera un rapport d'étape au Cnir de juin, et organisera aux journées d'été un atelier avec les responsables régionaux et les militants intéressés. Le travail sur les modes de désignation des candidats aux élections aura pour objectifs de proposer une réforme statutaire visant à garantir la souveraineté des adhérents dans le choix des candidats. Ce rapport d'étape intégrera pour chaque région l'avis écrit du CAR ou du CPR pour la partie correspondant à leur région.

• Cnir de septembre

Une commission électorale sera mise en place. Elle sera composée de 21 membres représentant le Cnir (en plus de la représentation du Collège Exécutif). Elle sera désignée par le Cnir à la proportionnelle des sensibilités avec comme référence le premier tour de l'AG nationale 2004.

Préparation des Municipales

À la veille des JE 2005, sera organisée une journée de réflexion sur la convention municipale, carte électorale, balisée par le Cedis et ou la Fedel, ouverte à un maximum d'élus locaux, aux représentants régionaux des Verts.

Janvier 2006 : Convention Municipales :

Des Conventions de préparation des municipales seront organisées et aboutiront à une Convention finale spéciale "municipales" en janvier 2006 visant à mutualiser les expériences pour préparer le programme des municipales et les équipes des élections municipales, le tout dans la perspective de promouvoir un maximum de listes vertes de 1^{er} tour.

L'idéal est de pouvoir anticiper suffisamment les échéances pour mettre en place à la fois une sorte de programme cadre qui rende lisible l'action des élus Verts partout en France, et les formations nécessaires pour les futures équipes (formation des élus ou futurs élus évidemment, mais aussi réflexion spécifique sur les personnels de la fonction publique territoriale).

Un groupe de travail « Municipales », sous la responsabilité de la Secrétaire nationale adjointe aux élections, se mettra en place dès avril et organisera une première session nationale de réflexion d'ici l'été, afin de permettre le retour d'expériences le plus complet possible, les analyser pour les conventions municipales prévues, réfléchir sur les formations spécifiques. Ce groupe réunira des élus locaux, des représentants du Cedis et de la Fedel, des membres du CE, des membres du Cnir.

En outre une journée (en pré-journée d'été) avec le Cedis pour réunir les élus municipaux aura lieu portant sur l'inventaire des besoins et des outils concernant les politiques municipales.

À cet égard, il est rappelé :

- la nécessité de ne pas attendre le dépôt des candidatures pour se préoccuper de réaliser la parité, particulièrement sur les places éligibles ;
- la volonté d'assurer le pluralisme interne et la diversité des candidatures.
-

L'élection présidentielle :

Le calendrier est le suivant :

- Appel à candidature le 1^{er} janvier 2006 ;
- Dépôt de candidature à la candidature le 31 janvier 2006 ;
- Campagne interne (février, mars, mi-avril) 2006 ;
- Désignation : fin avril.

EUROPE

Pour conduire la campagne des Verts en faveur du oui au référendum prévu le 29 mai - qui sera une campagne autonome des autres partis - Le CE met en place un comité de pilotage de notre campagne, coordonné par la déléguée aux questions européennes au CE, composée du SN, de la Secrétaire nationale adjointe aux élections, des 2 porte-parole, de la déléguée au programme, d'un membre du Cnir par sensibilité (qui pourra faire l'objet d'une suppléance), de la responsable de la commission transnationale, d'un représentant des parlementaires nationaux et d'un représentant des parlementaires européens.

Le CE fera respecter le résultat du référendum interne. Il invite fermement l'ensemble des Verts dans la dynamique collective de la campagne autonome des Verts vis-à-vis des autres partis français.

Les Verts doivent faire vivre dans cette campagne leur autonomie stratégique, leur volonté d'une Europe politique et fédérale, leur OUI au TCE et leur inscription dans une écologie de transformation dans l'espace politique et éco-citoyen. Quelle que soit leur position personnelle, l'ensemble des Verts, et particulièrement leurs dirigeants, représentants et élus développeront leur volonté commune d'une Europe politique, point d'appui pour l'altermondialisation écologiste et solidaire. Cela passe pour les Verts par l'adoption et la mise en œuvre d'une constitution européenne.

La campagne des Verts et ses moyens seront donc pour le OUI.

Cette campagne ne peut pas et ne doit pas se confondre avec celle d'autres partis pour des raisons de fond que nous devons réaffirmer pendant la campagne.

De même, les Verts français refusent l'instrumentalisation des enjeux du débat européen dans les tactiques politiciennes et partisans franco-françaises.

L'ensemble des personnalités connues comme portant la parole des Verts ne participeront pas à des meetings d'autres partis a fortiori en utilisant le nom et le logo ou le nom des Verts.

Pour lever toute ambiguïté et risque de confusion, ne seront associés à la campagne des Verts que des Verts français et européens ayant accepté de respecter la décision de notre parti de mener une campagne autonome des autres partis UMP, UDF, PS, PC, MRC, extrême-gauche, ou organisations ayant des positions contraires à celles des Verts, notamment en ne participant pas à des initiatives de ceux-ci.

Aucun membre des Verts, qui plus est élu Vert, ne s'exprimera publiquement pour le « non ». Le Secrétaire national est à cet égard mandaté pour écrire à la Secrétaire nationale du PCF pour lui indiquer qu'aucun membre des Verts n'interviendra lors du meeting du PCF du 17 mars à Paris, lui demander de faire retirer la mention « Les Verts » de ses affiches appelant à ce meeting, lui signaler que les Verts utiliseront toute voie de recours en cas de nouvelle usurpation du titre « Les Verts » dans le cadre de la campagne sur le TCE.

Il sera publié un document complet mais court, en 3 parties, rappelant les dates clés de la construction européenne, expliquant aux citoyens la position des Verts sur le TCE (pourquoi malgré les critiques et notamment sur la parti III, ils sont pris position en faveur de la ratification), et la campagne sur le premier amendement proposé par le GVALE.

Le comité de pilotage prévoira également des événements saillants différenciant la campagne des Verts (position sur la Turquie - vote des résidents non communautaires - actions face à la xénophobie), et une réunion publique par grande région.

Pour ce qui est du développement de la construction du **Parti Vert Européen**, le CE proposera au Parti Vert Européen un calendrier de réunions régulières des différentes composantes du parti européen sur des questions thématiques transversales pendant et après la campagne sur le TCE. Il proposera également une Université d'automne du PVE en 2005 ou 2006. Le CE proposera enfin une rencontre annuelle au niveau des Secrétaires nationaux des Partis Verts Européens. En tout cas, le CE proposera que les délégués français au Conseil du PVE soient dorénavant élus par le Cnir.

RÉFORMER NOTRE FONCTIONNEMENT INTERNE :

1- le calendrier général de la IIème phase de réformes :

Le calendrier suivant pourrait être acté pour une nouvelle avancée sur le fonctionnement et les réformes internes :

Cnir de mars 2005 :

- Mise en place, par le Cnir, d'une nouvelle commission "RPI" chargée d'élaborer des propositions de réformes et composée à la proportionnelle des résultats de l'AG.

Cnir de juin 2005 :

- Plan et pistes de travail s'appuyant sur les travaux de la RPI, présenté par la "commission", au Cnir ;
- Plan de travail sur la formation, s'appuyant sur les ressources du mouvement (commissions, CEDIS...) ;
- Mise en place d'un Observatoire des discriminations ;
- Création de la Commission nationale de prévention et résolution des conflits

Journées d'Eté 2005 :

- Plusieurs ateliers organisés par la commission "RPI" présenteront les premières grandes réformes de fonctionnement qui seront soumises pour part à un vote du Cnir d'octobre, et pour une autre part à un référendum interne en novembre 2005. Il sera notamment fait, conformément au contrat de gestion et de fonctionnement, une proposition d'harmonisation des statuts régionaux avec homogénéisation des tarifs d'adhésions.

Troisième trimestre 2005

- Débat en régions ;
- Débat en Cnir des propositions d'amélioration à apporter à nos règles et modes de fonctionnement, préparatoire au référendum interne
-

Fin 2005/ début 2006 : Référendum sur la IIème phase statutaire de la RPI

2- le processus de refonte des statuts, de l'Agrément intérieur, mais aussi la construction d'une nouvelle culture commune

À travers la mise en œuvre effective des propositions de la RPI, la mutualisation de bonnes pratiques, la formation aux fonctionnements coopératifs au sein de groupes militants et la mise en place de procédures d'interaction entre les élus et les militants, le terrain et les institutions, les différents niveaux et thématiques d'intervention.

La nouvelle commission RPI sera chargée de l'amélioration des statuts, des modes de fonctionnement et du développement de la démocratie participative et délibérative interne. Elle élaborera des propositions d'amélioration de nos statuts, de l'agrément intérieur et de nos modes de fonctionnement avec pour objectif une démocratisation de notre fonctionnement. Les propositions devront aussi viser à alléger notre mouvement de ses lourdeurs bureaucratiques. Réfléchir au statut et à la place des élus au sein des Verts, à l'application des règles de non-cumul des mandats internes et externes, recentrer notre mouvement vers l'action militante sont aussi des objectifs devant être pris en compte.

Cette commission de 13 personnes, (le Conseil Statutaire enverra un de ses membres à chacune de ses réunions. Il (elle) ne participera pas aux votes), élue par le Cnir de mars 2005, proposera des réformes des statuts et de l'agrément intérieur. Elle s'appuiera sur les résultats de l'Audit Participatif Interne et de la RPI et sur des contributions qui pourront lui être envoyées par tout adhérent ou groupe d'adhérents. Elle consultera les rédacteurs de l'Audit Participatif Interne, le conseil statutaire et tout autre personne de son choix.

3 – Les réformes de fonctionnement et de gestion : renforcer les dimensions collégiale et fédérale des Verts :

- Le délégué aux régions réunit les responsables régionaux au moins deux fois par an ;
- Le CE organisera une Convention annuelle des secrétaires des groupes locaux.
- Le CE s'engage à tenir une réunion annuelle des élus régionaux pour faire un bilan régulier des avancées dans les régions et les municipalités.
- Le CE s'engage à établir un calendrier de rencontres avec les parlementaires nationaux et européens pour faire le point sur l'actualité politique et l'harmonisation des prises de position.
- Une déclaration d'actualité politique sera proposée à chaque Cnir.
- Le Cnir deviendra une force de décision et de proposition plus efficace : programmation annuelle de débats de fond en Cnir ; lancement d'un chantier sur la démocratie participative et délibérative interne ; édition des travaux issus des débats au Cnir afin d'irriguer le mouvement ; lorsque des débats de société font clivage les décisions du parti doivent être connues sous une forme exhaustive et pas simplement sur la base de résolution.
- Les commissions se verront sollicitées, par le Cnir, avec des missions pour établir des propositions de long et moyen terme, elles aussi débattues et éditées.
- Les Verts, après remise d'un rapport à l'automne 2005, mettront en œuvre une nouvelle phase de leur politique de formation-développement.

Le Cnir créera également, au plus tard à sa session de juin, une commission permanente de prévention et de résolution des conflits, qui viendra en appui et en amont du travail du Conseil statutaire sans remettre en cause les prérogatives de ce dernier. Le Cnir de juin mettra en place également l'observatoire des discriminations.